

Henri Leclerc nous faisait honneur

Henri Leclerc fut à l'évidence un très grand avocat. D'autres le célèbreront fort justement à ce titre. Mais il ne fut pas que cela, et de loin : l'écho de sa mort en témoigne, disparaît avec lui une figure exceptionnelle de l'humain, de l'engagement et de la justice. Sauf à être amnésiques, nous le savons mieux que personne à la LDH. Et là est l'objet des lignes qui suivent.

Jean-Pierre DUBOIS, président d'honneur de la LDH

L'indivisibilité du Droit et du Juste fut la boussole de la vie professionnelle et militante d'Henri Leclerc.

Henri fut *l'avocat des libertés de tous*. «*Et s'il n'en reste qu'un, je serai celui-là*», entendit-il encore étudiant, dans la plaidoirie d'un pénaliste ; il s'en souvenait ainsi des décennies plus tard : «*Quand l'accusé est accablé de tous côtés [...] c'est le rêve de mon métier d'avocat : être celui qui reste.*» Et de reprendre la maxime de son maître Albert Naud, «*les défendre tous*», en lui donnant toute son ampleur humaniste : «*Quand je suis devant des juges, je plaide devant des égaux. Ça me permet d'élever celui que je défends au*

rang des égaux, afin d'obtenir une sorte de fraternité. Même quand je pousse un coup de gueule, c'est un coup de gueule fraternel. Pour que celui qui est jugé ne soit pas dominé, méprisé, écrasé, pour qu'il soit ramené dans la communauté des hommes. Il y a des gens qui ont fait des choses monstrueuses, il faut montrer que ce ne sont pas des monstres.»⁽¹⁾

Un homme de Justice

Et, parce que c'était Henri, ce n'étaient pas que des mots : il se donnait entièrement, doutes et angoisses compris, dans la défense d'accusés haïs du plus grand nombre. Certains furent acquittés grâce à lui, comme en 1988 l'anesthésiste Bakari Diallo, injustement accusé de la mort d'une patiente, ou en 1992 le «*marginal*» Richard Roman, injustement accusé du viol et du meurtre d'une fillette⁽²⁾. D'autres ont été condamnés comme en 1998 Florence Rey, à vingt ans de réclusion pour l'équipée meurtrière dans laquelle son compagnon l'avait entraînée, ou en 2009 Véronique Courjault, à huit ans de prison pour trois infanticides. Les

uns comme les autres ont été défendus du mieux qu'il était possible.

Mais la défense était aussi celle des Algériens aux temps des réseaux FLN⁽³⁾, des soixante-huitards aux temps du reflux et de la répression, de la famille de Pierre Overney, jeune ouvrier maoïste assassiné par un vigile d'extrême droite en 1972, des mineurs militants de la CFDT et des «*Paysans-travailleurs*» de Bernard Lambert⁽⁴⁾, puis des paysans du Larzac, d'Abraham Serfaty, opposant à Hassan II, emprisonné et torturé, et de même des journalistes face aux censures - le spécialiste du droit de la presse qu'il était également fut l'avocat de *Libération* pendant trente ans, de 1973 à 2003⁽⁵⁾. Henri fut encore, d'une certaine manière, *l'avocat de la Justice*. Lui qui disait avoir été militant avant d'être avocat n'était pas avocat qu'à la barre. Faire vivre la Justice, c'était ne jamais renoncer à l'améliorer et à la promouvoir. C'est pourquoi avoir été membre, de 1988 à 1991, de la si féconde et si sous-estimée commission Delmas-Marty, sur la réforme de la procédure pénale, a tant compté à ses yeux. Mais il

(1) Source: podcast France Culture, deuxième épisode («*L'engagement politique*») du 30 septembre 2014 de la série «*Henri Leclerc, le droit dans la peau*» dans le cadre de l'émission «*A voix nue*», consacrée ici à Henri Leclerc.

(2) Henri, cible d'une campagne haineuse, fut physiquement agressé lors d'une reconstitution judiciaire le 16 juin 1989. Mais Richard Roman, grâce à la ténacité et au talent d'Henri, fut acquitté le 17 décembre 1992... après avoir subi des années de détention provisoire.

(3) Peu nombreux étaient alors les avocats qui prenaient ce genre de dossiers ; se préparaient ainsi, autour de la lutte anti-coloniale et de la guerre d'Algérie, une génération militante qui a nourri les cadres de la Ligue, Henri Leclerc mais aussi Madeleine Rebérioux, Pierre Vidal-Naquet, etc.

(4) Syndicaliste agricole, responsable du secteur agricole du PSU, il quitta ce parti en 1972 avec ses amis de la «*Gauche ouvrière et paysanne*» (dont Henri...), fonda le mouvement des «*paysans-travailleurs*» et fut à l'origine de l'appel pour le Larzac. Henri est resté toute sa vie très attaché à ses amis du Larzac.

(5) Ce journal «*campait à la dix-septième*» (la 17^e chambre du tribunal correctionnel de Paris, spécialisée dans les affaires de presse), disait-il en souriant.

«*Quoi qu'il en coûte, l'éthique de conviction se prouve par les actes. On est ce qu'on fait*». Ainsi était Henri. L'éthique de conviction certes, mais aussi, et indivisiblement, l'éthique de responsabilité. Henri a toujours refusé le verbalisme outrancier et simpliste : il pensait large, les yeux ouverts sur le réel.»

avait d'abord été cofondateur du « Groupe d'action judiciaire », devenu « Mouvement d'action judiciaire », organisation de juristes ô combien engagés contre la répression suivant Mai-68⁽⁶⁾.

L'éthique d'un Juste

Henri était avant tout *le Juste face à l'inacceptable*. Quand la Justice n'était pas à la hauteur de ce qu'elle devait être, l'avocat et le militant se dressaient d'un même mouvement. Et parce que la justice n'est pas cantonnée aux palais du même nom, Henri était d'abord un militant de l'humanité et des droits de l'humain, dont l'indignation visait juste et sonnait juste, du procès de Pierre Laval à celui de Paul Touvier, de l'aveuglement sur le sort des Palestiniens au traitement réservé aux immigrés avec notamment le coup de hache de Saint-Bernard, et la liste pourrait aisément s'allonger.

C'est bien parce que le Juste ne peut transiger éthiquement qu'Henri savait dire non. Il a quitté le PCF dès 1954 – pour ne pas voir sans réagir Marcel Prenant, résistant exemplaire, exclu parce que son intégrité scientifique lui interdisait de célébrer les mensonges de Lyssenko⁽⁷⁾ – et il a même quitté, heureusement seulement pour

(6) Le « Groupe d'action judiciaire », créé en 1968 puis devenu « Mouvement d'action judiciaire », rassemblait des avocats et des magistrats protestant contre la répression consécutive aux « événements de mai 1968 ». On y trouvait notamment les ligueurs Henri Leclerc, Michel Tubiana et Jean-Jacques de Felice.

(7) Marcel Prenant (1893-1983), militant communiste et syndicaliste, dirigeant du Comité de vigilance des intellectuels antifascistes en 1934, chef d'Etat-major des FTP à partir de 1942, torturé et déporté en 1944... mais aussi biologiste et zoologue, devenu en 1937 professeur d'histologie et d'anatomie comparée à la Sorbonne, refusa de souscrire aux âneries de la prétendue « science prolétarienne » préchée par l'agronome stalinien Trofim Lyssenko, qui rejetaient comme « réactionnaires » toutes les avancées précédentes de la génétique.

(8) A l'élection présidentielle de 1969 suivant la démission de Charles de Gaulle, ne restaient en présence au second tour de scrutin que Georges Pompidou et le MRP Alain Poher, président du Sénat. Henri n'accepta pas que le comité central de la Ligue appelle à voter pour cet homme de droite par réflexe antigaulliste.

(9) La majorité des dirigeants de la Ligue de l'époque, et notamment Daniel Mayer, ne supportaient pas la moindre critique de la politique d'Israël. Mais Henri ne renonçait pas à défendre les droits des Palestiniens.

(10) Il plaideait, partie civile, pour la famille de Ghislaine Marchal assassinée en 1991. Il est resté convaincu de la culpabilité du jardinier de la vieille dame, Omar Raddad, condamné en 1994 à dix-huit ans de réclusion criminelle, partiellement gracié par Jacques Chirac en 1996 et libéré en 1998, qui a toujours clamé son innocence.

un temps, le comité central de la LDH en 1969, pour ne cautionner ni le soutien au candidat de la droite antigaulliste⁽⁸⁾, ni l'interdiction d'émettre la moindre critique d'Israël⁽⁹⁾ – les Palestiniens, alors déjà, devant payer dans le silence pour les crimes de l'Europe des années 1940.

Cela l'a parfois conduit à trouver le courage de « penser contre soi-même ». Ainsi dut-il affronter bien des incompréhensions, y compris parmi ses amis, dans l'affaire d'Omar Raddad⁽¹⁰⁾ : sa conviction étant faite, il allait à ce qui lui semblait juste. Et sa dernière plaideoirie sur le respect de la confidentialité des échanges entre les avocats et leurs clients, dût Nicolas Sarkozy s'en trouver bien dans ses démêlés avec les tribunaux⁽¹¹⁾, en témoigne tout autant : les considérations tacticiennes devaient céder devant les principes fondamentaux. Voilà qui sonne familièrement à nos oreilles ligueuses, habitués que nous sommes à réclamer par exemple le respect de la présomption d'innocence d'une Xavière Tiberi en 1999⁽¹²⁾, ou l'élargissement du vieillard Maurice Papon en 2002⁽¹³⁾.

Quoi qu'il en coûte, l'éthique de conviction se prouve par les actes. « On est ce qu'on fait ». Ainsi était Henri.

Un accoucheur du possible

L'éthique de conviction certes, mais aussi, et indivisiblement, l'éthique de responsabilité. Henri a toujours refusé le verbalisme outrancier et simpliste : il pensait large, les yeux ouverts sur le réel. Ses compagnonnages militants, de l'héritage du PSU à la proximité avec la CFDT, témoignent de son souci de préserver des passerelles utiles au progrès commun, qui nous fut précieux dans bien des débats entre ligueurs.

Mais le refus du sectarisme ne l'a jamais englué dans l'ornière des conservatismes. Penser large, c'est aussi ouvrir des chemins vers un autre avenir, « faire autrement », faire advenir le Juste sur le terrain et dans le quotidien. L'emblématique cabinet « Ormano », qu'il cofonda en 1973 et anima pendant vingt ans, en est le plus remarquable exemple : dans cette espèce de coopérative juridique qui a fait éclore et prospérer tant de vocations, l'organisation était égalitaire, les honoraires modérés, et au rez-de-chaussée de l'immeuble une « Boutique du droit » assurait des consultations juridiques au tarif de la consultation médicale d'un généraliste. Ainsi, parmi les « grands avocats de gauche », Henri fut-il celui qui joignit l'acte

« Militant de l'humain, il fut un citoyen pleinement engagé dans l'action politique mais jamais dans la carrière de gouvernant: une vigie face au pouvoir et non un rouage du pouvoir. En cela aussi il a incarné pleinement ce que fut, depuis son origine, la LDH. »

à la parole. Et, plus généralement, de la « Gauche ouvrière et paysanne » au Larzac, de la présidence de notre commission « Immigrés » en 1982 à la modernisation de nos statuts en 2000, il fut un transformateur de pratiques, un accoucheur de modernité solidaire qui n'oubliait jamais que « les uns font les autres ».

Pour autant, dans nos échanges, Henri fut bien souvent un sage « modérateur », privilégiant l'essentiel face aux impatiences improductives. En témoigne notamment le centenaire de la LDH en 1998, avec le « Manifeste du centenaire »⁽¹⁴⁾ que nous devons quasi entièrement à sa plume et que nous gagnerions à relire plus souvent tant il reste d'une forte actualité, et aussi avec son mémorable discours face au président de la République de l'époque, qui alliait courtoisie républicaine et fermeté militante pour incarner pleinement ce que nous voulons être.

Ne pas s'enfermer dans l'esprit de chapelle, ne pas perdre de vue le plus grand nombre, préférer le commun aux querelles subalternes : autant de raisons supplémentaires de sentir à quel point il nous manque déjà.

Un citoyen militant de l'humain

Il est des avocats ministres... et des avocats citoyens. Henri n'a jamais hésité entre ces deux destins. Le but de sa vie était d'être utile à sa place, pas de s'en faire une dans les sommets du pouvoir. Militant de l'humain, il fut un citoyen pleinement engagé dans l'action politique mais jamais dans la carrière de gouvernant: une vigie face au pouvoir et non un rouage du pouvoir. En



Henri Leclerc était admiré bien au-delà du cercle de ses pairs et de ses camarades, mais il était, d'abord et encore plus, aimé. Parce qu'il rayonnait de cette chaleur, de cette simplicité et de cette empathie sincère qui font l'humanité.

cela aussi il a incarné pleinement ce que fut, depuis son origine, la Ligue des droits de l'Homme.

Mais ce qu'il faut d'abord retenir de ce que fut Henri Leclerc, ce qu'il faut garder en nous de sa mémoire, c'est précisément la puissance de son humanité.

Henri était admiré bien au-delà du cercle de ses pairs et de ses camarades, mais il était, d'abord et encore plus, aimé. Parce qu'il rayonnait de cette chaleur, de cette simplicité et de cette empathie sincère qui font l'humanité. Sa voix touchait souvent au cœur parce qu'elle sonnait vrai, à l'exact opposé de ces « éléments de langage » aussi creux que convenus qui déshumanisent misérablement la parole publique.

Albert Naud, le maître de ses débuts d'avocat, avait mis le doigt sur ce qui donnait à Henri son extraordinaire force

de conviction à la barre : « *Tu l'as rendu sympathique, ton type. Tu l'aimes bien, hein ? Tu nous l'as fait aimer. Tu vois, c'est ton truc, ça, c'est bien. Continue.* »⁽¹⁵⁾ Cette capacité de faire partager l'empathie n'a pas seulement fait les succès professionnels d'Henri, elle l'habitait constamment, emportant la conviction aussi bien dans nos débats associatifs et dans les médias qu'au prétoire. Car sa parole était traversée par l'émotion assumée face à ce qui le méritait – le suicide en 1979 de son beau-frère Nicos Poulantzas qu'il n'avait pu secourir, l'extrême solitude de Richard Roman face à la curée, la détresse de Florence Rey murée dans l'impartageable, et tant d'autres encore.

Il y avait chez Henri quelque chose d'une filiation hugolienne : adolescent, il avait été profondément remué par la lecture

« Cette capacité de faire partager l'empathie n'a pas seulement fait les succès professionnels d'Henri, elle l'habitait constamment, emportant la conviction aussi bien dans nos débats associatifs et dans les médias qu'au prétoire. Car sa parole était traversée par l'émotion assumée face à ce qui le méritait. »

du *Dernier Jour d'un condamné*, au point qu'il y voyait lui-même le point de départ de son engagement abolitionniste. Et il croyait en l'humain, au progrès, voire à la force de la bonté et de la bienveillance.

Oui, il portait et assumait sa capacité d'émotion aux antipodes du cynisme. Au risque bien sûr que les cyniques voient cette humanité comme une faiblesse à exploiter, une faiblesse dont il pouvait être profitable d'abuser. Mais les « petits habiles » ne sont jamais que des « demi-habiles » : de leurs calculs myopes il ne sort rien de durablement fécond. Le souffle d'Henri leur survivra, ce « *souffle exigeant qui pousse à agir pour que le monde soit meilleur* » qu'il revendiquait dans ses mémoires⁽¹⁶⁾.

C'est surtout en cela que sa mort nous laisse un tel vide : la droiture face aux calculs myopes, aux égos hypocrites et aux phrases creuses de cette époque de Tartuffes « communiquants ». Henri Leclerc, notre ami, notre camarade, fut et doit rester notre boussole, il doit nous inspirer encore « *la parole et l'action* », en ces temps difficiles. Gardons-le vivant et soyons-en dignes. ●

(11) Dans le cadre du « procès des écoutes », où Nicolas Sarkozy était poursuivi pour avoir corrompu un magistrat de la Cour de cassation afin d'obtenir des informations sur d'autres poursuites le concernant, le Parquet national financier avait fait étudier en 2014 les « *fadettes* » (données de connexion) de plusieurs avocats, d'un magistrat et d'une journaliste. Henri plaida pour le secret professionnel des avocats, indissociable des droits de la défense.

(12) En 1996, *Le Canard enchaîné* révéla que Xavière Tiberi, épouse du maire de Paris RPR de l'époque, avait été grassement payée par le conseil général de l'Essonne pour un « *rapport* » sans intérêt et très mal rédigé. La procédure la visant ayant été annulée en 2001 pour vice de forme, la LDH a rappelé qu'elle bénéficiait, comme tout prévenu, de la présomption d'innocence, alors qu'un dirigeant du RPR voulait la traduire devant une « *commission d'éthique* » au motif que « *les élus du Rassemblement doivent être exemplaires* » – et ce dirigeant était François Fillon...

(13) Condamné en 1998 à dix ans de réclusion criminelle pour complicité de crimes contre l'humanité (Michel Tubiana et Francis Jacob plaidant pour la LDH partie civile), Papon, après avoir tenté de fuir en Suisse, avait été incarcéré en octobre 1999, mais est sorti de prison en septembre 2002 après que la loi du 4 mars 2002 a autorisé la libération de prisonniers très âgés et malades. La LDH, comme la résistante Germaine Tillion, avait considéré cette libération comme justifiée... comme elle aurait dû l'être pour les vingt-sept octogénaires emprisonnés l'année précédente. Aucun grand vieillard, y compris un Maurice Papon, n'a à nos yeux sa place en prison.

(14) Adopté à l'unanimité par notre congrès le 10 mai 1998.

(15) Voir note 1.

(16) Les mémoires d'Henri, publiés chez Fayard en 2017, portent ce titre : *La Parole et l'Action* (paru en 2020 en format poche, collection « Pluriel », Fayard).